COMMUNE DE
MERSCH

# AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3A/2025/0810/160 du 4 avril 2025 du Ministre du Travail, la société PETRODIFF GMBH a été autorisée à exploiter transformateur et deux bornes de chargement à Mersch, 72, rue de Colmar-Berg, sous le numéro cadastral 816/6174.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 14 avril 2025

Administration Communale MERSCH

le Secrétaire adjoint

le Bourgmestre

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH
B.P. 93 – L-7501 MERSCH – T. +352 32 50 23-1 – INFO@MERSCH.LU – MERSCH.LU